



**Permis de construire**  
**Autorisation municipale**  
Pour construction de minime importance

**MUNICIPALITÉ D'ÉTAGNIÈRES**

COMMUNE : ETAGNIERES

N° CAMAC : 198925

No ECA :

Lieu-dit- ou rue : *rue de la Combe*

No de la parcelle : 864

Coût des travaux : CHF 28'600.00

**Propriétaire :**

*Madame et Monsieur  
Marie Agnès et Gabriel Candil  
Rue de la Combe 25  
1037 ETAGNIÈRES  
Tél : 079 252 31 49*

**Auteur des plans :**

*Madame et Monsieur  
Marie Agnès et Gabriel Candil  
Rue de la Combe 25  
1037 ETAGNIÈRES  
Tél : 079 252 31 49*

**Nature des travaux :**

*Création d'une pergola*

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons avoir bien reçu votre demande de minime importance relative à l'installation d'une pergola bioclimatique sur votre propriété sise rue de la Combe 25 à Etagnières, pour un coût total des travaux d'environ CHF 28'600.00. Cette dernière a retenu toute notre attention et nous vous en remercions.

Dans sa séance du 2 novembre 2020 et après réception de l'ensemble des signatures des propriétaires voisins, la Municipalité a décidé d'accepter votre demande telle que présentée.

Nous vous rappelons que le raccordement de l'écoulement des eaux pluviales devra se faire impérativement par des socles en béton qui seront raccordés à un collecteur de récupération d'eau.

La présente décision est affichée au pilier public durant 30 jours. De ce fait, les travaux ne pourront pas débuter avant le 6 décembre 2020.

Une fois les travaux terminés, nous vous prions de nous en informer, en nous retournant l'avis de fin de travaux en annexe, afin que Monsieur Denis Chapuisat, Municipal de l'urbanisme, puisse organiser une visite pour contrôler les travaux exécutés.

Pour tout complément d'information, Monsieur Chapuisat se tient à votre disposition au 079/449.47.81.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Etagnières, le 6 novembre 2020

**Au nom de la Municipalité :**

Le Syndic

P. Favre



La Secrétaire

E. Thomet